

ENFANCE JEUNESSE



CAMPAGNE SUBVENTIONS MULTI-THÉMATIQUES

2025-2026

FAQ du 13 novembre 2025



TREMPLIN

Un  pour vos projets !



 Déposez
vos demandes
du
04/11/2025
au
16/01/2026

Présentation : Sylvie Zigliara et Sandra Casabona

Nous vous conseillons de ...



Cette présentation est
enregistrée
et sera mise à disposition
sur le site partenaires de la
Caf du Var



Couper les micros



Désactiver les webcams



Poser vos questions par tchat



De vous regrouper si nécessaire



Fermer vos autres applications

Une politique Enfance Jeunesse qui s'inscrit dans les ambitions de la COG 2023-2027

- ✓ La branche Famille renforce le soutien au fonctionnement mais aussi au **développement d'une offre éducative de qualité pour les enfants et les adolescents** sur les temps péri et extrascolaires.
- ✓ Elle conforte également les moyens pour **favoriser l'autonomie** et l'accès aux droits des jeunes, en structurant une offre d'accompagnement et d'information adaptée aux besoins des adolescents et des jeunes.
- ✓ Cette politique s'inscrit dans un cadre partenarial, **au service d'une stratégie de continuité éducative, et s'articule aux dispositifs contractuels territoriaux** : volets jeunesse des schémas départementaux des services aux familles (SDSF), des conventions territoriales globales (CTG), et des projets éducatifs territoriaux (PEDT), en tenant compte de la dimension écoresponsable des projets et des actions soutenues.



La Convention d'objectifs et de gestion de la branche Famille de la Sécurité sociale définit les priorités d'intervention et les moyens des Caf pour 5 ans.

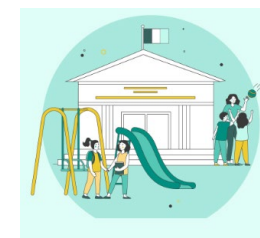
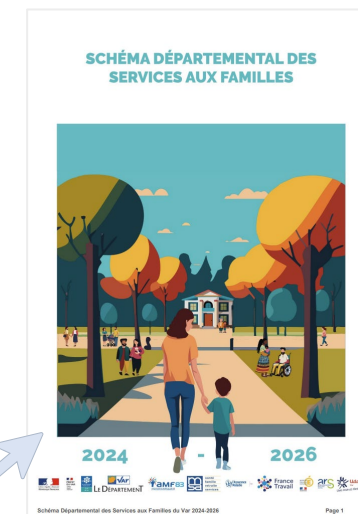
CRITERES DE PRIORISATIONS des projets financés

Les projets sur les territoires

Les projets soutenus devront favoriser l'équité territoriale de l'offre Enfance-Jeunesse en poursuivant l'effort d'adaptation aux spécificités territoriales et le soutien aux territoires ruraux. Les projets pertinents qui s'inscrivent dans le cadre de [Projets Educatifs de Territoire](#) et des CTG ou qui s'inscrivent dans les actions poursuivies par le Schéma Départemental des Services aux familles seront priorités.

Les démarches RSO

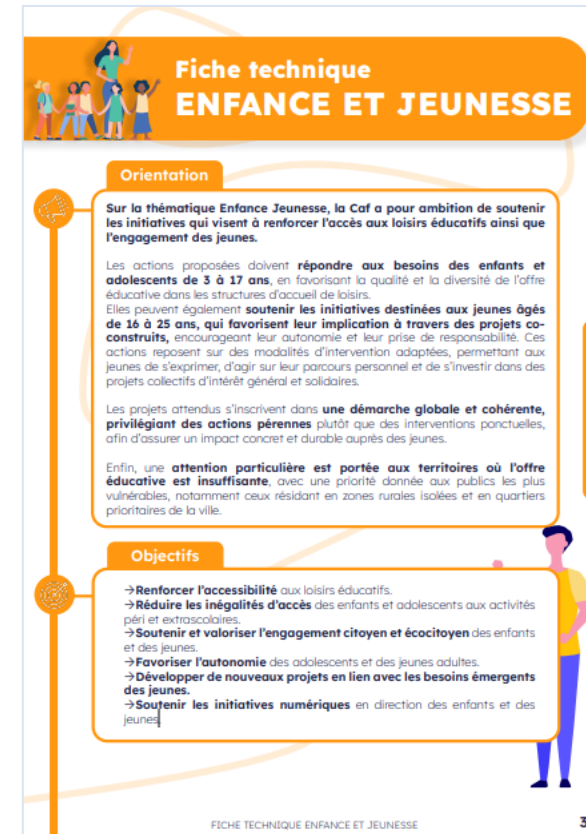
Une attention particulière sera portée aux projets intégrant une dimension de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO), tant dans leur contenu que dans le fonctionnement global des structures porteuses. Cette approche peut se traduire par des actions qui favorisent la promotion de comportements responsables en matière de consommation, de santé et de lien à la nature. L'intégration de cette dimension RSO dans la stratégie et le fonctionnement quotidien des structures sera également prise en compte dans l'analyse des projets.



Vous pouvez mutualiser
des projets sur votre
territoire (1 porteur
auprès de la Caf et des
conventions
partenariales)

OBJECTIFS : Enfance-Jeunesse

- ✓ Renforcer l'accessibilité aux **loisirs éducatifs**.
- ✓ **Réduire les inégalités** d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires.
- ✓ Soutenir et valoriser **l'engagement citoyen et écocitoyen** des enfants et des jeunes.
- ✓ Favoriser **l'autonomie des adolescents et des jeunes adultes**.
- ✓ Développer de nouveaux projets en lien avec les **besoins émergents** des jeunes.
- ✓ Soutenir les initiatives **numériques** en direction des enfants et des jeunes



Dossier technique
Fiche page 31.

THEMATIQUES : Enfance-Jeunesse

- ✓ L'accès aux **activités culturelles, artistiques, scientifiques** et sportives.
- ✓ L'éducation à la **citoyenneté**, à la promotion des valeurs de la République, le renforcement de la culture sociale, notamment par une meilleure connaissance du fonctionnement de la protection sociale, des droits associés et des structures ressources.
- ✓ **L'éducation aux médias et au numérique** (usage responsable, sensibilisation aux risques de cyberharcèlement, à la surexposition des écrans).
- ✓ L'éducation à **l'environnement et au développement durable** (actions pour la biodiversité, réduction des déchets, sensibilisation aux enjeux climatiques).
- ✓ La **prévention santé** des enfants, adolescents et des jeunes (initiatives favorisant le bien être psychique, la prévention du mal être).
- ✓ La promotion de **l'égalité filles/garçons** et la lutte contre les stéréotypes de genre.
- ✓ **La mobilité des jeunes** sur les territoires ruraux ou isolés (programmes de sensibilisation à la mobilité autonome, organisation de parcours mobilité durable, projets d'entraide locale menés par les jeunes pour améliorer les conditions d'accès aux loisirs).



AXE 1

Accompagner la qualité des projets au sein des structures jeunesse

**Pour les 3-17 ans qui fréquentent les structures d'accueil de loisirs
et les accueils « ados »**

Cet axe est destiné à améliorer la qualité des activités de loisirs au sein des structures et accueils du Var qui bénéficient d'un soutien financier de la Caf du Var via une prestation de service (ALSH, PS, Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale) sur des projets avec une forte plus-value éducative.

Un projet dans une structure bénéficiaire d'une prestation de service peut mobiliser des financements complémentaires visant à soutenir des projets et actions portés par les jeunes.

 *Le budget prévisionnel du projet ne devra comporter aucune mention de participations familiales ni de montant de prestations de service.*

AXE 2

Soutenir les projets innovants en faveur de l'engagement et de l'autonomie des jeunes

**Pour les ados et les jeunes qui cherchent à s'engager sur des
projets**

Cet axe est destiné à valoriser les initiatives des jeunes dans la promotion du mieux vivre ensemble autour de **projets ayant une finalité d'utilité sociale ou d'intérêt général / solidaire**.

✓ Ces projets peuvent être accompagnés par les structures jeunesse (BIJ, PIJ, maison des jeunes etc.)

✓ Ils peuvent s'adresser à jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET).





Les indicateurs d'évaluation, qu'ils soient quantitatifs ou qualitatifs, devront être adaptés au type et aux spécificités de chaque projet afin de refléter au mieux leurs objectifs, leurs publics cibles et leur impact attendu.

Indicateurs quantitatifs:

- ✓ Nombre total de participants, répartis par tranche d'âge (3-5 ans, 6-11 ans, 12-17 ans, 18-25 ans).
- ✓ Répartition géographique des participants (résidant en QPV, ZRR, FRR).
- ✓ Ventilation par genre (fille-garçon-autres).
- ✓ Nombre de professionnels mobilisés (animateurs, encadrants, intervenants).
- ✓ Nombre de séances ou interventions réalisées.
- ✓ Nombre de projets nouveaux initiés dans le cadre de l'appel.
- ✓ Nombre de parents ou familles associés aux projets.
- ✓ Taux de participation régulière (fréquence moyenne de participation des jeunes).

Indicateurs qualitatifs :

- ✓ Niveau de satisfaction des jeunes, recueilli via enquêtes, questionnaires ou témoignages.
- ✓ Degré d'implication et de motivation des enfants et jeunes durant les activités (retours des animateurs/encadrants).
- ✓ Compétences développées : évaluation qualitative des acquis (organisation, prise de parole, gestion de projet, esprit critique, collaboration), via bilans, auto-évaluations ou observations.
- ✓ Impact territorial et social : nombre et qualité des retombées au sein de la communauté (événements publics, partenariats locaux, couverture médiatique).
- ✓ Évaluation de l'inclusion sociale et numérique des publics bénéficiaires.
- ✓ Intégration des dimensions écologiques et citoyennes dans les projets.

IMPORTANT

Les projets proposés doivent être en cohérence avec les missions portées par la structure qui fait acte de candidature et s'articulent dans un projet plus global

Ne sont pas éligibles :

- ✓ Les activités dites « occupationnelles » ou évènementielles inscrites dans une programmation préétablie qui ne feraient pas l'objet d'un travail préparatoire associant les jeunes en amont.
- ✓ Les projets individuels, les actions doivent être collectives.
- ✓ Les projets qui se déroulent pendant le temps scolaire ou des formations.
- ✓ Les séjours de vacances.
- ✓ Les projets non encadrés par des professionnels de la jeunesse.

Vos obligations :

- ✓ Respecter la charte d'engagements réciproques.
- ✓ Respecter la Charte de laïcité de la branche famille.
- ✓ Mentionner le soutien de la Caf dans toutes vos communications.

Les engagements Caf-Partenaires					
Information & Conseil		Gestion du droit		Accompagnement	
NOUS	VOUS	NOUS	VOUS	NOUS	VOUS
Service de base et de qualité	Un point d'entrée unique pour toutes vos démarches auprès de la Caf	Une sollicitation anticipée de la Caf en cas de projet de création ou de modification de votre structure	Un respect des délais de traitement des dossiers de la Caf	Une information actualisée et précise de la Caf sur vos activités, vos projets, vos besoins, vos difficultés	Une association de votre structure Caf
	Un accueil de qualité, personnalisé, accessible à tous	Une transmission de vos données à la Caf	Un respect des délais de traitement des dossiers de la Caf	Des temps réguliers d'information et de concertation	Une participation à vos projets
	Une réponse personnalisée à vos demandes et un accompagnement sur l'ensemble de votre dossier	Un traitement de vos données de fonctionnement	Un respect des délais de traitement des dossiers de la Caf	Une participation à vos projets	
	Une communication régulière de vos données	Des services en ligne (e-caduc)	Un usage des outils de la Caf	Une participation à vos projets	
Service co-produit	Une sollicitation de la Caf en cas de projet de création ou de modification de votre structure	Un traitement de vos données de fonctionnement	Un respect des délais de traitement des dossiers de la Caf	Une participation à vos projets	
	Une prise de connaissance et une adaptation de la Caf à vos besoins	Des services en ligne (e-caduc)	Un usage des outils de la Caf	Une participation à vos projets	
Service attentionné	Une facilitation de l'accès à vos services en ligne	Un traitement de vos données de fonctionnement	Un respect des délais de traitement des dossiers de la Caf	Une participation à vos projets	
	Une utilisation privilégiée de vos services en ligne	Des services en ligne (e-caduc)	Un usage des outils de la Caf	Une participation à vos projets	
	Un accompagnement personnalisé et en RVV	Un traitement de vos données de fonctionnement	Un respect des délais de traitement des dossiers de la Caf	Une participation à vos projets	





MODALITÉS DE SOUTIEN FINANCIER

- Les projets déposés doivent porter exclusivement sur du **fonctionnement spécifique**. Les demandes de fonctionnement général et d'investissement sont exclues.
- Le financement de la Caisse d'Allocations Familiales aux projets déposés sera limité à **80 % du budget** global du projet. La recherche de **cofinancement** ou d'autofinancement est donc requise

Les dépenses éligibles

- ✓ Les charges de personnel : Les temps de préparation* du projet hors temps d'accueil (Axe 1), de la masse salariale du projets (Axe 2)
- ✓ Achats : dans la limite de 25% du budget (petits équipements, achats destinés au projet)
- ✓ Intervenants extérieurs
- ✓ Frais de déplacement, billetterie, réservation de salles

Le soutien financier

- ✓ Acompte de 70% du montant octroyé (le montant sollicité doit être de 1500€ minimum)
- ✓ Solde de 30% à réception du bilan
- ✓ Financement pluriannuel possible

Les pièces à fournir

- ✓ Le budget prévisionnel de l'action détaillé
- ✓ Le détail des moyens humains engagés
- ✓ Les devis pour les dépenses engagées (comptes 60,61,62)
- ✓ [Le bilan de votre action 2025](#)



**Les temps de préparation sont les temps utiles à la production des activités collectives liées au projet, ils comprennent : la préparation et l'évaluation du projet (rédaction des supports, préparation de tout élément nécessaire à la mise en œuvre du projet) et la participation aux réunions et à la coordination du projet (exemple : pour un projet au sein d'un accueil de loisir, le temps de présence avec les enfants ne doit pas être inclus dans la masse salariale car il est déjà pris en compte dans le calcul de la prestation de service).*

DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE



2 étapes sur le portail Démarches Simplifiées + votre bilan 2025

1

LES DONNÉES ADMINISTRATIVES

- ✓ Compléter le dossier socle de données administratives
- ✓ A compléter 1 seule fois pour toutes vos demandes de subventions auprès de la Caf du Var
- ✓ Informations juridiques, déclarations sur l'honneur, attestation Urssaf, RIB, SIREN/SIRET, Récépissé de déclaration en préfecture, publication au JO, rapport d'activité, statuts, liste des membres du CA, compte de résultats, tableau des salaires, budget prévisionnel.

CAF 83 - Dossier socle données administratives 2026

Temps de remplissage estimé : 67 min (variable selon les options choisies)

Date limite : 31 décembre 2026 à 23 h 59 (heure de Paris).

[Commencer la démarche](#)

Quel est l'objet de la démarche ?

Ceci est un formulaire électronique qui vous permet de compléter un dossier de renseignements administratifs à destination de la Caf du Var. Il est à compléter AVANT toute demande de subventions ou réponse à un appel à projets. Il est à compléter une seule fois par an quel que soit le nombre de demandes de subvention de fonctionnement ou d'investissement déposées, ou de réponses appels à projets.

2

LA CAMPAGNE DE SUBVENTION MULTITHÉMATIQUE

- ✓ Compléter le dossier en lien avec votre projet
- ✓ Périmètre de votre projet, territoires ciblés, nombre de jeunes, partenariats, budget du projet, moyens humains, moyens matériels etc.

CAF 83 - Campagne de subventions de fonctionnement (hors parentalité) - 2026/2027

Temps de remplissage estimé : 88 min (variable selon les options choisies)

Date limite : 16 janvier 2026 à 23 h 59 (heure de Paris).

[Commencer la démarche](#)

Quel est l'objet de la démarche ?

Dans le cadre de sa politique d'action sociale et dans la limite de ses dotations budgétaires, la Caisse d'Allocations Familiales du Var peut accorder une aide au fonctionnement à ses partenaires développant des projets qui s'inscrivent dans les domaines d'intervention de la Branche Famille

Les subventions accordées n'ont pas vocation à soutenir le fonctionnement global d'une structure mais à financer des actions ou projets en lien avec les thématiques d'intervention de la Branche famille :

QUESTIONS / RÉPONSES

- **Est-il possible de déposer plusieurs projets ?**
- Oui, il est possible de demander un soutien pour plusieurs projets. Il est toutefois fortement conseillé de regrouper vos demandes sur un seul formulaire s'il s'agit du même axe d'intervention ou s'il y a une cohérence entre tous ces projets.
- **Peut-on faire un projet dans un cadre global qui regroupe nos différents alsh (mercredi, péri, ado, etc) ?**
- Oui, il est possible de proposer un projet qui s'adresse à plusieurs structures.
- **Peut-on financer des actions citoyennes mises en place par les jeunes, avec pour finalité un départ en séjour ?**
- Les projets peuvent inclure des **actions d'autofinancement**, notamment pour soutenir la réalisation de séjours, événements ponctuels (tels que fêtes de la jeunesse, journées thématiques, etc.) ou initiatives collectives portées par les jeunes eux-mêmes. Cependant, certaines règles doivent être respectées : les dépenses liées à ces actions d'autofinancement ne doivent pas apparaître dans le budget de l'action. Ces actions doivent avant tout **favoriser la prise de responsabilité**, l'autonomie et l'engagement citoyen des jeunes, tout en s'inscrivant dans une démarche d'intérêt général. Les actions doivent rester gratuites pour les participants. Seuls les dons libres et volontaires peuvent être acceptés. Dans le dossier de demande, il est important de mettre en avant : les moyens mobilisés par les jeunes pour mettre en œuvre leur projet, la valeur éducative et le sens collectif de la démarche qui peuvent venir justifier un soutien financier.
- **Peut-on financer tout ou partie du Bafa ?**
- Le financement de **formation est exclu** (Bafa, PSC1, formation de secouriste etc.)

QUESTIONS / RÉPONSES

- **Peux t-on déposer une demande de subvention permettant de financer l'animation des ALSH ?**
- Les fonctions d'animation dans les Alsh sont financées avec une prestation de service (Conventionnement PSO Alsh), mais il est possible de venir soutenir des projets au sein des accueils de loisirs en finançant des intervenants, du matériel, de la billetterie ou du transport.
- **Comment faire si l'on a un nouveau projet et un renouvellement ?**
- Dans le cadre de la campagne de subvention, si votre nouveau projet présente une continuité, une cohérence ou un lien direct avec le projet déjà soutenu (par exemple : mêmes publics, orientations similaires, objectifs complémentaires), il est recommandé d'intégrer l'ensemble dans une même demande de subvention. Le nouveau projet pourra alors être présenté comme une évolution ou un élargissement du projet initial, en précisant les actions nouvelles envisagées. En revanche, si le nouveau projet est totalement distinct (autres publics, orientations ou finalités très éloignées du projet renouvelé), il convient de déposer une demande de subvention séparée afin de permettre une analyse adaptée à la nature et aux objectifs spécifiques de ce projet. **De manière générale, la CAF encourage à regrouper les actions au sein d'un projet global cohérent, structuré éventuellement en sous-actions, dès lors qu'elles répondent à une même logique d'intervention et à des publics cibles similaires. Cette approche favorise la lisibilité du projet et la cohérence des financements accordés.**

QUESTIONS / RÉPONSES

- **Peux t-on déposer une demande de subvention permettant de financer l'animation des ALSH ?**
- Les fonctions d'animation dans les Alsh sont financées avec une prestation de service (Conventionnement PSO Alsh), mais il est possible de venir soutenir des projets au sein des accueils de loisirs en finançant des intervenants, du matériel, de la billetterie ou du transport.
- **Peut-on obtenir des subventions pour l'achat de mini-bus afin d'augmenter la qualité et la diversité de l'offre éducative des 3 / 17 ans ?**
- Les demandes de fonctionnement général et d'investissement sont exclues. Toute demande de **financement pour des achats** hors petit matériel nécessaire au projet (ex. mobilier, aménagement etc.) nécessite un **contact préalable avec la conseillère de votre territoire.**
- **Est-ce qu'il y a un format préexistant du rapport d'activité de l'année en cours ?**
- Le formulaire du bilan est disponible ici : [Le bilan de votre action 2025](#)
- **Toutes les demandes passent par démarches simplifiées ?**
- Oui, cette année l'ensemble des demandes de financements auprès de la Caf du Var se font sur cette plateforme.
- **L' équipe d' animation souhaite développer un projet sur les arts du cirque en Alsh, est-ce éligible à une subvention ?**
- Le financement sur ce type de projet n'est pas exclu, il vous sera toutefois demandé de laisser à voir la plus value éducative du projet et son impact sur les enfants.

QUESTIONS / RÉPONSES

- **Peut-on obtenir un financement pour une fête pour les 11/17 ans ou une cérémonie/bal pour les CM2 avec remise de diplômes par monsieur le Maire ?**
- La CAF **ne finance pas les évènements ponctuels à caractère festif** (fête, bal, cérémonie, etc.) lorsqu'ils ne présentent aucune dimension éducative ou sociale structurée. Pour être éligible à un financement, un projet doit s'inscrire dans une démarche éducative cohérente : il doit comporter des objectifs précis, une plus-value pour les jeunes (participation, apprentissage, citoyenneté, autonomie, inclusion...) et des retombées concrètes au-delà du seul événement. Ainsi, une simple fête ou cérémonie de fin d'année, même si elle implique une remise de diplômes ou la participation d'élus, ne relève pas du champ de financement de la CAF.
- **Est-il possible de financer un projet comprenant la mise en place d'événements par les jeunes de l'espace jeunes ?**
- Oui, un financement peut être envisagé si les événements organisés par les jeunes s'inscrivent dans une **véritable démarche éducative et participative**. Le projet doit alors valoriser l'implication active des jeunes à chaque étape (conception, organisation, communication, évaluation), favoriser leur autonomie, leur sens des responsabilités et la dynamique collective de l'espace jeunes. **Les événements ponctuels peuvent constituer un support d'action éducative, à condition qu'ils soient porteurs d'objectifs clairs** (citoyenneté, cohésion, ouverture culturelle, etc.) et qu'ils s'intègrent dans un projet d'accompagnement des adolescents. **En revanche, une simple organisation d'événements festifs sans accompagnement ni dimension éducative ne relève pas du champ de financement de la CAF.**

CONTACTS ET LIENS UTILES



Vos interlocuteurs à la Caf du Var

<https://www.caf.fr/professionnels/actualites/les-interlocuteurs-de-la-caf-du-var>



La page dédiée à la campagne de subvention
[Subventions 2026 : La Caf du Var simplifie sa campagne de subventions de fonctionnement | Caf & Co du Var](#)



Nous écrire

enfance.jeunesse@caf83.caf.fr



Le Kit graphique pour vos communications
[Logos, charte graphique, engagements en matière de communication, affiches de financement.](#)



Les interlocuteurs de la Caf du Var

Découvrez nos collaborateurs qui s'engagent chaque jour à vous offrir un service de qualité. Ce trombinoscope vous permettra de mieux connaître les responsables et les agents avec qui vous serez en contact, afin de faciliter vos échanges et de renforcer la proximité entre vous et nos services.



Aides aux partenaires

Le partenaire signataire d'une convention de partenariat et de financement avec la Caf du Var s'engage à mentionner le soutien de la Caf lors de toute action de communication relative au projet financé.

Le partenaire s'engage à :

- Manifestation**
Fixer avec la Direction de la Caf du Var la date de l'inauguration, et à l'informer avant toute manifestation relative au projet ou à l'équipement financé.
- Supports de communication**
Mentionner le logo de la Caf du Var sur tous les supports de communication, relatifs au projet ou service couvert par la convention.
- Affichage dans les équipements**
Porter à la connaissance des familles le soutien de la Caf du Var à la réalisation du projet, à travers :
 - les informations et documents administratifs destinés aux familles,
 - l'affichage de façon visible pour le public du support élaboré par la Caf du Var.
- Travaux**
Mentionner le concours de la Caf du Var à la réalisation du projet, sur les panneaux installés lors des chantiers, durant toute la durée des travaux.

Pour obtenir les logos, visuels et/ou supports mentionnés ci-dessus, nous vous invitons à vous rapprocher du Conseiller en développement en charge de votre territoire.



4 juin 2024

Kit graphique de la Caf du Var

La Caf du Var est partenaire de votre association / collectivité / structure ? Le partenaire signataire d'une convention de partenariat et de financement avec la Caf du Var s'engage à mentionner le soutien de la Caf lors de toute action de...

Pas encore présent sur Tipi ?

Créez votre espace Partenaires.

[Je crée mon espace Tipi](#)



La tribu de tous les parents

Déposez vos demandes
du 04/11/2025 au 16/01/2026

MERCI

Un **TREMPLIN** pour vos projets !

**CAMPAGNE SUBVENTIONS
MULTI-THÉMATIQUES**

